

## Déclaration de la FNEC FP-FO 79 au CDEN 26 juin 2025



Monsieur le Préfet, Mme la présidente du Conseil Départemental, Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La **FNEC FP FO** dénonce le budget 2025 qui s'oriente vers la recherche active du gouvernement de 40 milliards d'euros d'économie. 40 millions d'euros qui se feront fatalement sur le dos des services publics et de la sécurité sociale.

Alors même que les profits des entreprises, les dividendes versés aux actionnaires et les rachats d'actions atteignent chaque année des niveaux records.

Qu'apprend-on apprend cette semaine ? Que les pays membres de l'OTAN, dont la France, devront faire des efforts importants, d'ici 2032, de manière à consacrer 5% de leur PIB aux dépenses de sécurité et de défense. Le président de la république fait ici le choix d'une marche à la guerre plutôt que de soutenir les écoles et les hôpitaux.

Pendant ce temps, les agents publics et les salariés voient leur avenir s'assombrir : une nouvelle année de gel du point d'indice dans la Fonction publique, ainsi que la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. Nous revendiquons l'augmentation des salaires et la revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !

### **Quelles en seront les conséquences de ce budget austéritaire ?**

Aucune création de postes de personnels infirmiers, assistants sociaux, PsyEN, médecins, personnels administratifs, d'encadrement... alors que les besoins sont énormes. Pas de créations de postes spécialisés alors que 24 000 élèves devraient être accueillis dans les établissements sociaux et médico-sociaux et n'y sont pas faute de place. Pire, ces établissements sont menacés d'externalisation et de fermeture.

Toutes ces mesures dégradent les conditions de travail des agents que nous sommes et les conditions d'accueil faite aux élèves.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, le bilan de la carte scolaire va contribuer à cette situation dégradée :

- 28 fermetures de classes** (25 en février et 3 en juin) ;
- 11 ouvertures de classes** (8 en février et 3 en juin) ;

**-3 fermetures définitives d'écoles dite « isolées », c'est à dire des sites scolaires à une classe (1 en février et 2 en juin) : St Génard-Marcillé , Chey et La Chapelle Gaudin.**

A ce sujet, l'interview du maire de Chey dans la presse locale le 17 juin dernier est éclairante.

*« L'Éducation nationale nous a dit que l'école n'était pas fermée, mais il n'y aura pas d'institutrice dans la classe »* explique le maire, Jean-Christophe Magnan. Les élus communaux sont donc face à un non-choix : conserver l'école ouverte mais sans personne dedans ou la fermer.

*« On a un conseil municipal ce mardi 17 juin 2025 en soirée. Si on délibère sur le transfert de la classe sur un autre site du RPI, de fait l'école sera automatiquement fermée. Mais si on ne le fait pas et qu'il n'y a plus d'enseignant et plus de classe... »*

Le maire se dit *« résigné et fatigué »* estimant que *« c'est une page qui se tourne »*. Il observe que la décision n'est *« même pas liée à une baisse d'effectif car il y avait 22 ou 23 élèves et autant attendus l'année prochaine »*.

Par-dessus tout, il critique la forme : *« Ce qui est à dénoncer, ce sont les méthodes de l'Éducation nationale qui prend des décisions sans concertation. Il y a un mois et demi, à la demande de la municipalité et des parents d'élèves, une réunion publique a été organisée avec deux inspectrices académiques et c'est là, au cours de la réunion, qu'on a appris la non-nomination d'une institutrice à la rentrée. On l'a très mal pris. On a été assez choqués »* - fin de citation.

**La désertification scolaire de nos territoires ruraux est donc en marche ! Mais l'Éducation nationale n'assure pas elle même les basses besognes, elle oblige les maires à en prendre la responsabilité. Nous nous adressons donc aujourd'hui aux représentants des maires de notre département pour rappeler que personne n'a à gagner dans la disparition annoncée des sites scolaires dans les territoires ruraux.**

Le **Plan Collèges 2050** entre dans cette logique d'éloignement du service public de l'enseignement des citoyens et usagers de notre département.

Au moment de la carte scolaire la discussion porte aussi sur l'enseignement privé. La loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques, a donné à l'enseignement privé confessionnel (à 95% catholique) le

statut de « service public d'enseignement », largement financé sur fonds publics, tout en lui reconnaissant un « caractère propre. »  
Ainsi, la Ve République continue de verser 12 à 15 milliards d'euros d'argent public tous les ans aux établissements privés sous contrat en violation totale du principe de Laïcité.

La FNEC FP-FO exige que les sommes astronomiques reçues par les Stanislas, Bétharram et tous les autres soient immédiatement restituées au budget de l'État pour financer l'École publique étranglée par les suppressions de postes !

Plus que jamais le respect de la Loi de 1905 pose la nécessité de l'abrogation de la loi Debré.

La **FNEC-FP FO79** continuera d'agir conformément aux mandats adoptés dans ses instances pour défendre les personnels et tient à rappeler ici ses revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites ;
- Augmentation des salaires et du point d'indice : + 10% tout de suite,
- Abandon définitif du jour de carence et du rabaillage à 90% du salaire en maladie ;
- Retrait de toutes les mesures qui détruisent l'École publique : choc des savoirs, loi Rilhac, réforme du lycée, réforme du bac, réforme de la voie professionnelle ;
- Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires dès maintenant pour la rentrée 2025 ; le maintien de tous les établissements scolaires quelle que soit leur taille ;
- Abrogation de l'acte 2 de l'école inclusive ;
- Création d'un vrai statut de fonctionnaire d'état de catégorie B pour les AESH sur la base de 24h hebdomadaires, création aussi d'un vrai statut pour les AED ;
- Arrêt de la marche à la guerre et de ses budgets pharaoniques.

Pour finir, nous avons une pensée emprunte d'inquiétude pour nos deux collègues Cécile Kolher et Jacques Paris enfermés dans des conditions de détentions catastrophiques en Iran. Leur prison ayant été bombardée lors d'une attaque israélienne. Nous exigeons que tout soit tenté pour obtenir leur libération.

Merci pour votre attention.